

zèle de l'état engage à se servir de ses connaissances et de ses réflexions. Lescarbot a laissé des mémoires de ce qui s'est passé sous ses yeux en Acadie, et une histoire de la Floride Française. On y voit, dit l'historien de la Nouvelle France, un auteur exact, judicieux ; un homme qui a des vues, et qui eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire. Cette histoire, accompagnée de quelque poésies sur les désagrémens des voyages dans ces pays-là, parut en 1609. Il publia en 1612, d'autres pièces de vers qu'il avait composées tant en Canada que dans le vaisseau où il s'était embarqué. Celles-ci sont dédiées au Chancelier de SILLERY, et l'auteur le prie de considérer que *si elles sont mal peignées et rustiquement vêtues, c'est que le pays d'où elles viennent est inculte, sauvage, hérissé de forêts, et habité de peuples vagabonds, et d'attribuer leurs défauts à la communication qu'elles ont eue avec eux, et aux flots de la mer.* Les auteurs du *Dictionnaire des Hommes Illustres* ne font pas à beaucoup près autant de cas des vers de Lescarbot, que Charlevoix en fait de sa prose.

Tandis que le Port Royal donnait de si belles espérances, les ennemis de M. de Monts achevèrent de le perdre, et parvinrent à lui faire ôter sa commission. Cependant, l'année suivante, il eut le crédit de se faire rétablir pour un an dans son privilège ; mais ce fut à la condition qu'il ferait un établissement sur le St. Laurent. Ses associés équipèrent deux navires à Honfleur, et les confièrent à MM. de Champlain et de Pontgravé, qui furent chargés d'aller faire la traite à Tadoussac, tandis que M. de Monts solliciterait une prorogation de son privilège. Il ne put y réussir ; ce qui ne l'empêcha pourtant pas d'envoyer encore, au printems de 1608, des vaisseaux dans le St. Laurent.

Sa compagnie se multipliait à mesure que le commerce des pelletteries devenait plus considérable : les Malouins surtout y étaient entrés en grand nombre, et avaient beaucoup augmenté ses fonds ; mais il s'aperçut bientôt que son nom nuisait à ses associés, et il se retira. En effet, dès que la compagnie ne l'eut plus à sa tête, le privilège lui fut rendu ; mais ces marchands, qui n'avaient point d'autre objet que de s'enrichir, ne faisaient rien pour la colonie, qui déperissait en Acadie, et ne s'établissait point ailleurs.

Cependant, cette même année, M. de Champlain, qui, disent les historiens, pensait en citoyen plus qu'en marchand, après avoir soigneusement examiné en quel lieu on pourrait fixer l'établissement que la cour voulait qu'on fit sur le St. Laurent, s'arrêta sur la rive septentrionale de ce fleuve, à 120 lieues de son embouchure, entre la petite rivière *St. Charles* et le *Cap Diamant*. Il y avait sur le cap même un village sauvage appelé *Stadaconé* ; mais il paraît que l'endroit s'appelait en langue algonquine ou abénaquise, *Quebeio* ou *Quélibec*, qui veut dire rétrécissement ou fermeture, d'où est venu le nom de *Québec*. D'autres dérivent le nom de la capitale du Canada, des mots français, *quel bec*, ou, suivant